



ID: 069-256900796-20200930-2020_041-DE



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf Heure quarante-cinq, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Gérard THEVENON, Camille LECUNFF-GUILLARD, Alexandre BOTELLA, Jean-Pierre JOURDAIN, Olivier SUSINI, Audrey HUGON, Michel JEANNOT.

Étaient excusés : Martine GAUTHERON, (pouvoir à Patrick FIORINI), Virginie MAS, Francis PETRICIG.

Objet: Modification de la tarification de la mission « assistance sociale du personnel » du centre de gestion du Rhône

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu les délibérations D 16 02 10 du 16 mars 2016 instaurant l'adhésion à la mission d'assistance sociale du personnel créée par le centre de gestion par délibération 2015.33 du 6 juillet 2015 et D 18 05 30 du 7 novembre 2018 modifiant les tarifs de ladite mission.

Monsieur le Président rappelle les modalités de tarification de cette mission qui ont été fixées comme suit depuis le 1^{er} janvier 2019 :

	Tarifs 2019	
Perm	anence d'accueil physiq	ue
	La journée	La demi-journée
Collectivités affiliées	348.50 euros	184.50 euros
Collectivités non affiliées	420.25 euros	222. 45 euros
In	terventions ponctuelles	
Par intervention	116 euros	

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Par délibération du 6 juillet 2020, le conseil d'administration du centre de gest décidé de fixer à compter du 1er janvier 2021 le montant ID: 069-256900796-20200930-2020_041-DE collectivités adhérentes à cette mission comme suit :

	Tarifs 2021	
Perma	nence d'accueil physic	que
	La journée	La demi-journée
Collectivités affiliées	355 euros	188 euros
Collectivités non affiliées	429 euros	227 euros
Int	erventions ponctuelles	
Par intervention	116 euros	

Monsieur le Président constate une hausse de 2.00% pour les journées et demi-journées.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical:

- **DECIDE** d'accepter à compter du 1^{er} janvier 2021 la tarification de 355 € pour une journée d'intervention de l'assistance sociale du personnel et la tarification de 188 € pour une demi-journée.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ASA n° 2021-20, ci annexée, relative à la mission d'assistance sociale du personnel avec le CDG69.
- INSCRIT les dépenses correspondantes au chapitre du budget prévu à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 30 septembre 2020

